

CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2009 à 20 H 30COMPTE-RENDU DE LA REUNION transmis à la presse et affiché le 11 septembre 2009

PRESENTS : MARTIN Joseph – OLIVIER Christian – TESSIER Daniel – ROLLAND Pierre – PINCEPOTCHE Monique – LAMOUREUX Marie-Andrée – DÉSILLE Yvan – MAIGNAN Denis – GALLON Loïc – DOINEAU Brigitte – BASLÉ Marie-Josèphe – TÉHARD Sylvie – CHEVRIER Christine – TOUATI Anne (arrivée à 21 H 15) – SALMON Pierre – CHEVRIER Daniel.

ABSENTS Excusés : STRACQUADANIO Christèle – GRIMAULT Jean-Philippe – BIGOT Pierre

Secrétaire de séance : LAMOUREUX Marie-Andrée

Convocation du 1^{er} septembre 2009

Bail du presbytère

Suite à l'installation du Père MOREL dans le presbytère, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement.

L'accueil du Père MOREL et du Père SICOT aura lieu dimanche 25 octobre à la salle polyvalente après la messe.

Enquête publique EARL La Chesnaie

Le Conseil Municipal n'a pas d'observation à formuler sur le projet d'agrandissement d'un élevage porcin présenté par l'EARL La Chesnaie « La Chesnaie Goupil – RANNÉE.

Le dossier présenté a pour but d'obtenir l'autorisation d'exploiter les porcheries et d'actualiser le plan d'épandage.

L'épandage se fera sur des terres agricoles cultivées exploitées par Mr et Mme GRIMAULT (EARL LA CHESNAIE) et par 4 prêteurs de terres. Une partie des parcelles recevant l'épandage exploitées par le GAEC de La Seiche – « La Motte » - MOUTIERS, est située sur la commune de DOMALAIN, à proximité de « La Fleurinais » et « La Grignonnière ».

(le dossier reste consultable en mairie pendant toute la durée de l'enquête soit jusqu'au 25 septembre).

Création du SDE et dissolution du SIE d'ARGENTRE

Le CM a approuvé la procédure proposée :

- Approbation de l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Argentré au futur Syndicat Départemental d'Electricité
- Approbation de la dissolution du SIE d'Argentré
- Adhésion directe de la commune de DOMALAIN au futur SDE à compter du 1^{er} janvier 2010

Rapport annuel du SIEFT

Ce rapport 2008 a été présenté au Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil le 09 juillet dernier.

Lors de cette réunion du comité syndical, il a été souligné que la qualité de l'eau est satisfaisante. Par contre, le rendement l'est moins (proportion entre l'eau utilisée et l'eau facturée). Il est donc important de signaler les fuites d'eau le plus tôt possible.

Le Conseil Municipal n'a pas eu d'observation à formuler sur ce rapport qui est consultable en mairie.

Rapport annuel assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2008 a été présenté au Conseil Municipal.

27 855 m³ d'eau ont été facturés par VEOLIA aux 354 foyers raccordés à l'assainissement collectif (bourg et Carcraon), ce qui a généré une redevance assainissement reversée au budget assainissement de 61 631 €.

Pour 120 m³ d'eau consommée, cette redevance s'est élevée (en 2008) à 231,30 €.

Le Conseil Municipal n'a pas eu d'observation à formuler sur ce rapport qui est consultable en mairie.

Tarifs surtaxe assainissement 2010

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la redevance assainissement 2010 comme suit :

Part de la collectivité (facturée par VEOLIA)	Désignation	Tarifs TTC (service non assujetti à la TVA)
Part fixe	Abonnement Diam. 15 mm	95,00 €
Part proportionnelle	N°1 (0 à 100 m ³)	1,35 €
	N° 2 (au-delà de 101 m ³)	1,20 €

Part de la collectivité (facturée par la Commune)	Désignation	Tarifs TTC (service non assujetti à la TVA)
Redevables ayant un compteur d'eau et un puits	30 m ³ par personne vivant au foyer moins la consommation déjà facturée par VEOLIA pour l'année 2009 (la part fixe annuelle étant facturée par VEOLIA)	
Redevables n'ayant qu'un puits	Part fixe Part proportionnelle	95,00 € 30 m ³ par habitant

Ces tarifs respectent la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui a introduit le principe d'un plafonnement de la part fixe de la facture d'eau et d'assainissement afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. Au 1^{er} janvier 2010, l'abonnement est limité à 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes.

Pour 120 m³, le coût de la redevance assainissement s'élèvera donc à 254 € (au lieu de 246 € en 2009) ; la part fixe représentera 37,40 % du total et sera donc conforme à la réglementation.

Il a été indiqué que le comparatif a été fait avec les tarifs de plusieurs communes. Certaines ont fixé le prix de la part fixe à un montant plus faible mais avec une part proportionnelle plus élevée. Ce qui, malgré une part fixe faible, peut donner une surtaxe assainissement, pour 120 m³, plus élevée que celle payable à Domalain. Le Conseil Municipal de Domalain a choisi de demander une part fixe plus importante afin que tous les foyers desservis par l'assainissement collectif paient le même montant pour financer ce service, notamment la construction de la nouvelle station d'épuration, sans tenir compte de leur consommation.

Les redevables n'ayant qu'un puits (et ne figurant donc pas sur la liste des abonnés fournie à la mairie par VEOLIA pour l'année 2008) recevront un titre de recettes afin de s'acquitter de cette redevance assainissement.

Ceux ayant un compteur et un puits recevront aussi un titre de recettes à payer. Celui-ci tiendra compte de la consommation d'eau de 2008.

Toute personne se trouvant dans l'une ou l'autre de ces situations est invitée à se faire connaître en mairie afin que la liste des redevables qui a été établie à partir des données de VEOLIA puisse être mise à jour.

Contre le cancer ... Tous pour la vie

Pierre ROLLAND a indiqué que 33 communes participent à cette opération. Un loto est organisé le vendredi.

Pour le repas-spectacle (bœuf bourguignon avec animation par Les Jongleurs de La Guerche) qui a lieu le samedi soir, les tickets sont à réserver près de lui (tarif = 15 € par personne).

Pour la marche du dimanche matin à partir du Theil de Bretagne, l'horaire de départ sera communiqué ultérieurement par voie de presse. Le retour à Domalain devrait être vers 13 H.

DICRIM et PCS

Afin de répondre à la réglementation, les documents suivants ont été élaborés :

1°) Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) : celui-ci recense les divers risques susceptibles de survenir sur la commune :

- Risques naturels (Inondation – Tempête – Séisme - Canicule)
- Risques sanitaires (pandémie grippale)
- Risques technologiques (Transport de matières dangereuses)

Ce document donne des informations sur les consignes à adopter par la population si l'un de ces phénomènes se produisait. Il est donc consultable par tous à la mairie. Les fiches pratiques qui y sont incluses seront publiées dans le prochain « Domalain Infos »

2°) Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) recense les moyens humains et matériels dont dispose la Commune pour faire face à une situation de crise provenant d'un risque décrit dans le DICRIM.

Ce document est destiné aux élus et aux agents communaux qui seraient amenés à intervenir en premier lieu en cas de besoin.

➔ ce PCS devant être tenu à jour, il est demandé à toutes les personnes concernées de bien vouloir informer la mairie de tout changement les concernant (n° de téléphone, mail...)

Séance levée à 23 H 30.